

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2015



## **Demande de modification du Procès-Verbal du dernier conseil municipal de la part d'Etréchy Bleu Marine.**

Madame le Maire, dans le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai dernier et que vous nous avez fait parvenir, nous sollicitons les rectifications suivantes :

=> Les délibérations 39a/2015 et 39b/2015 ont fait l'objet des votes suivants : 25 pour - abstentions et 2 voix contre.

Or, contrairement aux autres délibérations où les votes « contre » ou « abstention » sont nominativement cités, ceux-ci sont sous le couvert de l'anonymat. Sachant qu'il ne doit pas y avoir de traitement de faveur entre les élus et sachant que chaque élu a le droit de voter en son âme et conscience, même si ce vote ne va pas dans le sens de son groupe,

- Pourriez-vous nous préciser les noms de ces personnes ?

De plus,

- Nous demandons à ce que les noms de ces personnes soient mentionnés dans le PV de compte-rendu comme le sont mentionnés les noms de vos oppositions lors de vote contestataire ou abstentionniste.
- Nous demandons à ce que cette rectification soit aussi effective sur le site internet de la mairie où figure le PV du dernier conseil municipal.
- Nous demandons pour finir à ce que tous les noms, aussi bien ceux de la majorité que de l'opposition soient cités dans les prochains comptes-rendus pour ces cas de figure.

**Mme le Maire** : Nous avons pour principe de ne pas donner les noms des élus qui votent contre l'indemnité du percepteur ainsi que les décisions d'ordre religieuses. **C'est une question de déontologie !**

**François HELIE** : Les frais de gardiennage de l'église ne sont pas des questions d'ordre religieux, ce sont des questions d'ordre municipal puisqu'elles ont fait l'objet d'une délibération au conseil municipal. Or le conseil municipal est public et les personnes présentes dans le public lors du dernier conseil ont très bien vu qui de votre majorité s'est abstenu et a voté contre. Il est donc normal que ces noms figurent dans le procès-verbal de compte-rendu. De plus, le règlement du conseil municipal ne stipule pas ce point !

**Mr MEUNIER** : C'est comme ça ! un point c'est tout !

**François HELIE** : Merci Mr MEUNIER de cette précision qui caractérise toute votre ouverture d'esprit.

(échange sans intérêt entre Mr HELIE et Mr MEUNIER)

**Mme le Maire** : Le PV ne sera pas modifié !

**Nous ne pouvons que saluer le courage de ces élus de la majorité qui préfèrent se réfugier derrière des convictions soit disant religieuses au lieu d'officialiser leurs décisions. On ne demandait pas de motiver leur décision mais seulement à ce que ces dernières soient nominatives.**

**On ne peut que saluer le tact de Mr Meunier qui, une fois de plus a fait preuve de toute la diplomatie qui le caractérise, d'autant plus qu'il faisait parti des personnes non citées !**

**42/2015 => Rapport annuel du délégataire de l'eau et de l'assainissement.**

Les eaux d'Etréchy et l'assainissement sont l'objet d'une délégation de service public. C'est la Société des Eaux de l'Essonne qui la gère.

**Nous vous faisons grâce de ces rapports mais sommes disposés à répondre à toutes questions.  
Il n'y avait pas de vote concernant ce point.**

**43/2015=> Demande à l'Agence de l'Eau Seine Normandie de l'aide à la qualité d'exploitation des système d'assainissement collectifs.**

C'est une aide financière que la commune demande chaque année à cet organisme afin d'améliorer la qualité de l'assainissement. Elle est établie par rapport à la qualité de l'assainissement.

**Francois HELIE** : Chaque année, nous demandons cette aide qui nous est accordée, ne serait-il pas plus simple de demande à cet organisme de la pérenniser ?

**Réponse** : Comme vous le dite, ce serait plus simple, mais le fait de demander chaque année, permet à cet organisme, s'il le souhaite, de baisser cette somme à leur guise.

**Nous avons voté Pour !**

**44/2015 : Compte de Gestion du Budget Général et des budgets annexes.**

Chaque année, les comptes de l'année N-1 de notre ville sont finalisés et envoyés au services comptables départementaux. Ce vote est uniquement une validation de ces compte qui doivent être à l'équilibre. On ne parle pas du contenu.

Nous vous donnons ces comptes 2014 pour le budget principal, le budget assainissement et le budget de l'eau

091038  
TRES. ETAMPES COLLECTIVITES



II-1  
Exercice 2014

24000 -ETRECHY

**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 800 205,98	5 968 391,44	7 768 597,42
Titres de recettes émis (b)	623 690,01	5 260 621,70	5 884 311,71
Réductions de titres (c)	111,00	123 751,67	123 862,67
Recettes nettes (d = b -c)	623 579,01	5 136 870,03	5 760 449,04
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 800 205,98	5 968 391,44	7 768 597,42
Mandats émis (f)	1 452 604,42	4 978 405,40	6 431 009,82
Annulations de mandats (g)	2 530,68	67 355,89	69 886,57
Dépenses nettes (h = f -g)	1 450 073,74	4 911 049,51	6 361 123,25
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d -h) Excédent		225 820,52	
(h -d) Déficit	826 494,73		600 674,21

29800 - ASST ETRECHY

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	197 138,96	612 081,42	809 220,38
Titres de recettes émis (b)	112 879,19	207 921,64	320 800,83
Réductions de titres (c)	0,00	78 764,06	78 764,06
Recettes nettes (d = b - c)	112 879,19	129 157,58	242 036,77
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	197 138,96	159 795,02	356 933,98
Mandats émis (f)	74 462,46	94 318,09	168 780,55
Annulations de mandats (g)	0,00	4 144,45	4 144,45
Dépenses nettes (h = f - g)	74 462,46	90 173,64	164 636,10
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	38 416,73	38 983,94	77 400,67
(h - d) Déficit			

29900 - EAUX ETRECHY

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	576 214,99	152 184,19	728 399,18
Titres de recettes émis (b)	390 549,18	64 175,66	454 724,84
Réductions de titres (c)	0,00	39 549,60	39 549,60
Recettes nettes (d = b - c)	390 549,18	24 626,06	415 175,24
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	576 214,99	152 184,19	728 399,18
Mandats émis (f)	72 020,15	36 557,40	108 577,55
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	72 020,15	36 557,40	108 577,55
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	318 529,03		306 597,69
(h - d) Déficit		11 931,34	

Ces comptes étant à l'équilibre comme les règles comptables le stipulent, nous avons voté Pour !

## 45/2015=> Comptes administratifs 2014

On nous présentait donc les comptes du budget général, du budget assainissement et du budget des eaux pour l'année 2014.

Nous vous présentons ces comptes dans l'ordre.

### COMPTE ADMINISTRATIF EXECUTION DU BUDGET RESULTAT DE L'EXERCICE

M14

EXERCICE 2014

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires .....A	1 800 205,98 €	5 968 391,44 €	7 768 597,42 €
	Titres de recettes émis*.....B	623 579,01 €	5 136 870,03 €	5 760 449,04 €
	Restes à réaliser.....D	165 658,00 €		165 658,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales.....E	1 800 205,98 €	5 968 391,44 €	7 768 597,42 €
	Mandats émis*.....G	1 450 073,74 €	4 911 049,51 €	6 361 123,25 €
Restes à réaliser	Dépenses engagées non mandatées...I	160 602,97 €		160 602,97 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-G)Excédent (G-B) Déficit	-826 494,73 €	225 820,52 €	-600 674,21 €
	<b>Solides des restes à réaliser</b>			
	D-I Excédent I-D Déficit	5 055,03 €		5 055,03 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	81 538,56 €	703 195,44 €	784 734,00 €
RESULTAT CUMULE	Excédent Déficit	-739 901,14 €	929 015,96 €	189 114,82 €

### RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	81 538,56 €		-826 494,73 €	-744 956,17 €
Fonctionnement	703 195,44 €		225 820,52 €	929 015,96 €
TOTAL	784 734,00 €	0,00 €	-600 674,21 €	184 059,79 €

### COMPTE ADMINISTRATIF EXECUTION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT RESULTAT DE L'EXERCICE

M49

EXERCICE 2014

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires .....A	197 138,96 €	612 081,42 €	809 220,38 €
	Titres de recettes émis*.....B	112 879,19 €	129 157,58 €	242 036,77 €
	Restes à réaliser.....D	20 514,92 €		20 514,92 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales.....E	197 138,96 €	612 081,42 €	809 220,38 €
	Mandats émis*.....G	74 462,46 €	90 173,64 €	164 636,10 €
Restes à réaliser	Dépenses engagées non mandatées.....I	11 732,09 €		11 732,09 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-G)Excédent (G-B) Déficit	38 416,73 €	38 983,94 €	77 400,67 €
	<b>Solides des restes à réaliser</b>			
	D-I Excédent I-D Déficit	8 782,83 €		0,00 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	-33 781,89 €	471 557,70 €	437 775,81 €
RESULTAT CUMULE	Excédent Déficit	13 417,67 €	510 541,64 €	523 959,31 €

### RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	-33 781,89 €		38 416,73 €	4 634,84 €
Fonctionnement	515 019,88 €	43 461,98 €	38 983,94 €	510 541,64 €
TOTAL	481 237,99 €	43 461,98 €	77 400,67 €	515 176,48 €

COMpte ADMINISTRATIF  
EXECUTION DU BUDGET DE L'EAU  
RESULTAT DE L'EXERCICE

M49

EXERCICE 2014

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires .....	576 214,99 €	152 184,19 €	728 399,18 €
	Titres de recettes émis* .....	390 549,18 €	24 626,06 €	415 175,24 €
	Restes à réaliser .....	107 312,69 €		107 312,69 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales .....	576 214,99 €	152 184,19 €	728 399,18 €
	Mandats émis* .....	72 020,15 €	36 557,40 €	108 577,55 €
Restes à réaliser	Dépenses engagées non mandatées...	15 400,07 €		15 400,07 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-G) Excédent	318 529,03 €		
	(G-B) Déficit		-11 931,34 €	306 597,69 €
	Soldes des restes à réaliser			
	D-I Excédent	91 912,62 €		91 912,62 €
	I-D Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent		91 180,19 €	
	Déficit	-337 023,94 €		-245 843,75 €
RESULTAT CUMULE	Excédent	73 417,71 €	79 248,85 €	152 666,56 €
	Déficit			

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET  
(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	-337 023,94 €		318 529,03 €	-18 494,91 €
Fonctionnement	155 231,85 €	64 051,66 €	-11 931,34 €	79 248,85 €
TOTAL	-181 792,09 €	64 051,66 €	306 597,69 €	60 753,94 €

Ces comptes administratifs étant le reflet des choix politiques et financiers de la majorité, nous avons donc logiquement voté Contre !

Notons que Etréchy Ensemble et Solidaires ont voté Pour : Donc ils ne font plus partie de l'opposition !

Notons que Mr GAUTRELET nous demande de nous justifier quant à notre vote. Nous lui avons donc réitéré que, en tant qu'opposition, nous avons une autre vision financière pour la ville. Ce qui est logique ! (enfin pour nous !)

Monsieur GAUTRELET nous demande à nouveau de nous justifier : Nous lui répondons donc que c'est de la déontologie politique (référant à la non modification du PV et sachant que Mr GAUTRELET faisait partie des personnes qui ont voté conte l'indemnité de gardiennage de notre Eglise)

Nous trouvons que cette remarque de Mr GAUTRELET lui va à ravir, lui qui a fuit l'opposition pour se réfugier dans le confort de la majorité. Comme quoi, un opportunisme ne se remet jamais en compte et fait fie de son passé !

#### **46a/2015=> Affectation du résultat – budget Général**

La section d'investissement du budget général présente pour 2014 un déficit d'investissement de 826 494.73 euros,  
Les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 5055.52 euros,  
La section de fonctionnement présente un excédent de 225 820.52 euros,

Il était proposé au conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- Reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 189 114.82 euros
- Affecter au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 744 956.17 euros
- Affecter au compte 1068 la somme de 739 901.14 euros.

**Pour les mêmes raisons que précédemment, nous avons voté contre !**

#### **46b/2015=> Affectation du résultat – budget de l'eau**

La section d'investissement du budget général présente pour 2014 un excédent d'investissement de 318 529.03 euros,  
Les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 91 912.62 euros,  
La section de fonctionnement présente un déficit de 11931.34 euros,

Il était proposé au conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- Reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 79 248.85 euros
- Affecter au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 18 494.91 euros
- Affecter au compte 1068 la somme de 79 248.85 euros.

**Pour les mêmes raisons que précédemment, nous avons voté contre !**

#### **46c/2015=> Affectation du résultat – budget de l'assainissement**

La section d'investissement du budget général présente pour 2014 un excédent d'investissement de 38 416.73 euros,  
Les restes à réaliser présentent un excédent de financement de 8 782.83 euros,  
La section de fonctionnement présente un excédent de 38 983.94 euros,

Il était proposé au conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- Reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 510 541.64 euros
- Affecter au compte 001 le solde d'exécution d'investissement de 4 634.84 euros

**Pour les mêmes raisons que précédemment, nous avons voté contre !**

#### **47/2015=> Délégation par affermage du service public de l'eau potable et de l'assainissement.**

Une consultation a été lancée pour la délégation de la gestion de l'eau et de l'assainissement et suite à un appel d'offre, la commission des Appels d'Offre s'est donc réunie afin de choisir entre VEOLIA et la Société des Eaux de l'Essonne.

On nous présentait ces deux dossiers et après étude, le choix du futur délégataire s'orientait vers la Société des Eaux de l'Essonne.

**Etant donné que nous ne siégeons pas à la Commission d'Appel d'Offre, nous nous sommes abstenus !**

#### 48/2015=> Tarifs des services années 2015/2016

Il s'agissait de voter pour les tarifs du conservatoire pour l'année 2015/2016.

**Ces tarifs étant inchangés par rapport à l'année en cours, nous avons voté pour !**

#### 49/2015=> tarifs pour la saison culturelle 2015/2016

Il s'agissait de voter pour les tarifs de la future saison culturelle à ETRÉCHY.

**Ces tarifs restant identiques à ceux de l'année en cours, nous avons voté pour !**

#### 50/2015=> Fixation des tarifs de location de l'auditorium

**Ces tarifs restant inchangés par rapport à ceux de l'année en cours, nous avons voté pour !**

#### 51/2015=> Convention entre la commune d'Etréchy et la commune de Mauchamps pour le prêt de la nacelle.

La commune d'Etréchy ayant à sa disposition une nacelle et étant donné que la commune de Mauchamps a un besoin ponctuel de cette nacelle, il était proposé de prêter ce camion nacelle à cette commune. Sachant qu'il faut du personnel qualifié que seul Etréchy dispose, il était proposé de prêter la nacelle avec les deux employés municipaux. En contrepartie, la commune de Mauchamps s'engage à mettre à disposition de la ville d'Etréchy la quote-part équivalente concernant les emplois.

**François HELIE** : Quel sera l'utilisation de la nacelle ?

**Réponse** : Elle servira à démolir un mur et c'est un système de partage entre communes de l'intercommunalité.

**François HELIE** : Je le comprends bien, et je sais qu'une collectivité ne peut louer un bien matériel à une autre, par contre, quid des frais de fonctionnement de cette nacelle payée par les strépiacois.

**Réponse** : Nous allons au sein de l'intercommunalité faire de plus en plus d'échange. C'est une pratique qui sera pérennisée.

**François HELIE** : On commence par la prêter à cette commune, puis d'autres nous feront encore la demande et finalement, ce sont les strépiacois qui financent un bien utilisé par les autres communes sans compensations financières. Le tarif de location d'une nacelle chez KILOUTOU est de 300 euros la journée, je ne crois pas que cette somme va amputer le budget de Mauchamps ! Pourquoi ne pas tout simplement transférer cette nacelle à notre intercommunalité ?

**Réponse** : **SILENCE CA POUSSE !**

**Nous avons voté Contre !**

#### 52/2015=> Acquisition de terrains

La mairie souhaite acquérir 8 parcelles dans Etréchy. Certaines jouxtant la station d'épuration seraient utiles en cas d'extension de cette dernière et les autres seront répertoriées au titre des espaces naturels sensibles. Ces 8 parcelles d'une superficie de 8773 m<sup>2</sup> sont au prix de 4 400 euros.

**Nous avons voté Pour !**

#### 53/2015=> Demande de subvention départementale pour des acquisitions de parcelles classées au titre des espaces naturels sensibles

Cette demande de subvention de 50% des 2 100 euros du coût de ces parcelles que souhaite acquérir la mairie concerne deux parcelles de bois d'une superficie de 3 959 m<sup>2</sup>.

### **Nous avons voté Pour !**

54/2015=> Délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport publics routiers réservés aux élèves.

Les transports scolaires étaient de la compétence du département. Mais, depuis les dernières élections départementales, cette compétence relève maintenant de la région, donc du STIF.

Cet ordre du jour, est une convention entre la commune d'Etréchy et le STIF pour le transport d'élève handicapés.

### **Nous avons voté Pour !**

55/2015=> Projet de convention de mise à disposition à titre gracieux d'une parcelle par la commune d'Etréchy au profit du SIREDOM.

Il s'agit de mettre à disposition une parcelle de 50m<sup>2</sup> située derrière l'espace Jean Monnet afin d'y implanter des centaines enterrés pour le tri sélectif.

### **Nous avons voté Pour !**

Les questions du groupe ETRECHY BLEU MARINE A MME LE MAIRE FERONT L'OBJET D'UN ARTICLE A PART.

**Pour résumer, nous pouvons dire que ce Conseil Municipal, qui n'a jamais eu autant de public, fut émaillé d'incidents significatifs**

**Tout d'abord, deux collectifs d'administrés y étaient présents. Celui contre le maintien du marché dominical au centre-ville et celui contre l'insécurité grandissante dans notre ville.**

**Nous avons apprécié tout particulièrement l'attitude de Mr MEUNIER, qui, pas content d'entendre derrière lui un administré commenter les décisions municipales, demande à Mme le Maire d'exclure cette personne en le traitant de Gugus !**

**Notre réaction fut immédiate et avons demandé à Mr MEUNIER d'avoir du respect envers ses administrés car il a oublié que ce sont eux qui nous élisent.**

**Mr MEUNIER dans toute sa splendeur, nous rétorque qu'il n'a pas de leçon à recevoir de notre part. On ne peut qu'apprécier et nous vous laissons imaginer l'échange qui s'en est suivi.**

**Nous avons aussi apprécié l'attitude de Mme le Maire qui, alors que le conseil était clos, faisait semblant de ne pas entendre qu'un administré demandait la parole afin de la questionner sur l'insécurité. C'est seulement au bout de quelques minutes qu'elle a consenti à l'écouter car elle n'avait pas le choix !**